

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles Question écrite n° 12336

Texte de la question

M. Gérard Voisin interroge M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'attitude du commissaire du Gouvernement exprimée lors de la dernière session du comité de coordination des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière. Il a, en effet, lors de cette réunion, refusé d'approuver le budget spécifique lié à la modernisation informatique des caisses pour la mise en oeuvre du système Sésame-Vital. Or, ce budget conditionne l'adaptation du régime mutualiste aux exigences de la Caisse nationale d'assurance maladie dans le cadre des évolutions du régime général. Ce refus fait donc peser une menace sur le fonctionnement de cet organisme. Il lui demande donc de bien vouloir appuyer les réformes nécessaires d'un régime auquel les personnels d'EDF-GDF sont légitimement attachés.

Texte de la réponse

La question évoque la situation budgétaire des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale (CMCAS) suite à la réserve émise par le commissaire du Gouvernement auprès du comité de coordination des CMCAS lors de la présentation du projet de budget de ce comité. Le projet de budget auquel il est fait référence comportait en fait deux catégories de dépenses : les unes, les frais de fonctionnement usuels du comité de coordination ; les autres, sont des dépenses extraordinaires relatives à la mise en oeuvre du premier volet d'un programme d'informatisation. Le commissaire du Gouvernement a approuvé d'emblée la première partie du projet de budget. Toutefois, en ce qui concerne l'informatisation, la réserve émise a découlé de deux éléments. Tout d'abord, une étude commanditée par les pouvoirs publics, et au pilotage de laquelle avait été associé l'ensemble des parties, a montré certaines faiblesses et les coûts élevés du programme. Par ailleurs, le programme entraînait un déficit prévisionnel du régime complémentaire obligatoire. Le commissaire du Gouvernement a donc demandé le réexamen de cette seconde partie du projet de budget. Les pouvoirs publics avaient également été saisis par certaines organisations syndicales, critiques à l'égard du programme présenté. La réserve formulée a pu être levée, sur le fondement d'un montant de dépenses informatiques ramené, en accord avec le comité, de 9 MF à 7,5 MF, et sur la base d'une appréciation partagée du caractère expérimental du premier volet du programme d'informatisation. Ainsi syndicats et pouvoirs publics ont trouvé une solution satisfaisante pour les bénéficiaires, permettant de consolider le fonctionnement des caisses en modernisant leur mode de traitement à un coût raisonnable.

Données clés

Auteur: M. Gérard Voisin

Circonscription: Saône-et-Loire (1re circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 12336 Rubrique : Économie sociale Ministère interrogé : industrie Ministère attributaire : industrie $\textbf{Version web:} \ \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE12336}$

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1751 **Réponse publiée le :** 11 mai 1998, page 2682